



Jugement contradictoire en premier ressort

Par **Salimdoc**, le **16/11/2008** à **14:33**

Bonjour,

Ayant sollicité un avocat pour un recours contentieux suite au refus de délivrance d'un certificat de nationalité française, le tribunal de grande instance de Paris a reconnu ma nationalité française, envoyé à mon avocat le jugement reconnaissant que je suis français avec expédition exécutoire.

Ne pouvant contacter mon avocat ses derniers jours, j'aimerais savoir si ce jugement est définitif;

aussi qu'en est-il d'assignation et notification dans mon cas.

Certaines administrations me demandent en plus d'une copie du jugement, une décision de non appel.

Pourriez-vous m'éclaircir ce point.

Merci d'avance.

Par **romainncs**, le **16/11/2008** à **21:36**

Bonjour,

Essayez de contacter votre avocat, insistez!

Sinon, votre jugement est définitif si vous en décidez ainsi, c'est à dire si vous ne faites pas appel dans le délai que votre avocat connaîtra parfaitement.

je ne comprends pas votre question: "aussi qu'en est-il d'assignation et notification dans mon cas." ... Votre jugement doit vous être notifié, c'est-à-dire porté à votre connaissance.

Par **Salimdoc**, le 17/11/2008 à 08:07

Merci, pour votre réponse,

Je n'envisage pas de faire appel, le jugement est en ma faveur et me convient.

Pour mon information, quelle est la durée du délai pour faire appel, ? Faut'il demander une déclaration de non appel, malgré l'expédition exécutoire et comment obtenir un original du jugement?

Respectueusement, Salimdoc.